



11 rue Paul Gauvin  
86280 SAINT-BENOÎT  
Tel : 05 49 51 68 40  
E-mail : [ancre@saintbenoit86.fr](mailto:ancre@saintbenoit86.fr) site : [www.ancre86.fr](http://www.ancre86.fr)  
N° SIRET : 75222749600011

## PROTOCOLE SANITAIRE 14 SEPTEMBRE 2020

### COVID 19

#### **1. Accueil des jeunes**

Au centre, selon le nombre de jeunes, des groupes seront formés dans les deux ou trois salles de l'ANCRE. La capacité des salles est réduite à 18 (par niveau) dans le bâtiment principal et 10 dans la salle de musique.

Les adultes, autres que l'équipe d'animation, les élus du CA, le personnel technique et les intervenants, ne sont pas autorisés à pénétrer au sein de la structure.

Un accueil pourra être formalisé sur la terrasse ou dans une salle dédiée, le cas échéant.

Lors de leur arrivée au centre, un membre de l'équipe d'animation prend la température de chacun avec un thermomètre frontal, puis les jeunes doivent se laver les mains selon le protocole établi dans les toilettes.

Ensuite, ils doivent signaler leur présence afin qu'un membre de l'équipe d'animation les pointe (les jeunes ne pointent plus eux-mêmes).

Le port du masque est obligatoire dans les locaux mais aussi à l'extérieur, même lors des activités (sauf sportives).

#### **2. Utilisation du matériel et des locaux**

Les chaises et canapés doivent être désinfectés dès que les jeunes ne les utilisent plus. Des produits et des chiffons microfibrés sont disponibles pour cela.

Les jeunes peuvent avoir accès à l'espace cuisine mais uniquement deux personnes à la fois. Des lingettes alimentaires sont à disposition pour désinfecter le micro-ondes, le réfrigérateur et les emballages alimentaires.

Le billard peut être utilisé, mais chacun doit désinfecter le matériel après chaque utilisation (queues, billes, bord du billard). Le babyfoot peut aussi être utilisé mais désinfecté par les jeunes après chaque utilisation (poignées, bord du babyfoot).

Les jeux de société sont accessibles, une fois qu'un jeu aura été utilisé, il sera déposé dans une caisse prévue à cet effet pour mise au repos une nuit ou désinfecté après utilisation.

Lors d'un passage aux toilettes, chacun doit désinfecter la lunette des wc, le bouton de chasse d'eau, le verrou et la poignée de porte, et ensuite se laver les mains.

### **3. Les minibus**

Les minibus seront désinfectés avant et après chaque utilisation quotidienne.  
Lors d'un déplacement, les jeunes devront conserver le même siège à l'aller et au retour.  
Du gel hydroalcoolique sera disponible dans chaque véhicule.  
Le port du masque est obligatoire dans les minibus.

### **4. Nettoyage et désinfection du local**

Une fois par jour, et à chaque fois que cela est nécessaire, les membres de l'équipe d'animation procèdent à la désinfection du matériel, des tables, des toilettes, du sol et tout ce qui est utilisé régulièrement.  
Deux fois par semaine, un ménage complet avec des produits adaptés est réalisé par un agent d'entretien.

### **5. Protection des personnes**

Toute personne, autre que les jeunes ou l'équipe d'animation, autorisée à pénétrer dans le local, doit porter un masque.  
Les personnes ne respectant pas le protocole établi seront automatiquement renvoyées du local.  
L'ANCRE fournit les masques à l'équipe d'animation.  
Des thermomètres frontaux seront utilisés en cas de suspicion de fièvre mais aussi à l'arrivée des jeunes.  
Du gel hydroalcoolique est disponible à différents endroits du centre.